

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO



CENTIMES

ABONNÉS :

ADMINISTRATION & REDACTION :

ABONNEMENTS :

101, Cours de la Liberté, 101
LYON

Lyon et départ^s limitrophes. 51. 10 f. 50 c.
Pour les autres départ^s.... 61. 12 f. 50 c.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 des mois

Lire plus loin

LA MANIFESTATION

DES

Ouvriers sans travail de Paris

Nouveaux détails

Tous filous

L'histoire a pour égout des temps comme les nôtres...

dit quelque part Victor Hugo. Ce vers pourrait être écrit de ce matin. « Tous faussaires! » écrivait Henri Rochefort au lendemain de la farce grotesque du Congrès.

Et, en effet, dans presque tous les scrutins de l'Assemblée qu'on a appelée « nationale » par antiphrase, comme on dit le cap de Bonne-Espérance parce qu'il est plus dangereux que les autres, c'a été un tripage éhonté de bulletins dans le gouffre de l'urne législative. La preuve, c'est qu'après chaque scrutin on trouvait ordinairement dans les urnes une trentaine de bulletins doubles introduits par des députés qui avaient négligé de s'entendre avec leurs collègues en escroquerie. Ferry et Waldeck votaient eux-mêmes, de leurs mains, pour certains « honorables », pour être plus sûrs de n'être pas trahis par eux au dernier moment.

Or, si un simple citoyen essayait de voter pour un absent, dans une élection, on lui infligerait des peines sévères. Mais, ce qui est mal pour un citoyen est bien, fort bien même, pour un député ministériel.

C'est ainsi que ce qui paraîtrait punissable et déshonorant de la part d'un électeur est non seulement toléré, mais encouragé chez un élu, par les rastaquouères qui nous gouvernent.

Mais après avoir pu dire : « Tous faussaires! » on pourrait aujourd'hui crier : Tous filous!

Avez-vous lu le rapport de M. Beaugé, syndic de la faillite de la Société anonyme la Grande Compagnie d'Assurances?

C'est un morceau qui vaut la peine d'être lu et savouré.

Le rapport en question nous apprend que cette Société n'a jamais été valablement constituée, le quart du capital n'ayant pas même été versé. La première année, bien qu'on fût loin d'avoir réalisé des bénéfices, puisqu'on était en perte, on distribua quand même aux actionnaires des dividendes absolument fictifs.

Des ventes d'actions furent simulées pour obtenir que les titres de cette Société fussent cotés à la Bourse. Et l'on ne craignait pas de se livrer à une série de manœuvres constituant toutes un délit prévu par le code pénal dans le but de produire une hausse factice sur ces mêmes titres. De plus, la comptabilité a été tenue d'une façon absolument fantaisiste. Aussi le bilan de la Société s'est-il soldé par un actif d'un million trois cent vingt-huit mille francs seulement, tandis que le passif s'élevait à près de neuf millions.

La faillite, conclut le syndic, a pour principales causes : le défaut de versement du quart en espèces des actions souscrites; les opérations d'assurances et de réassurances faites par la Société légèrement et sans un examen sérieux; le rôle d'une partie de l'actif de la Société Nouvelle, contrairement aux dispositions de l'art. 13 des statuts, et les combinaisons inventées par plusieurs personnes pour s'enrichir aux dépens de la Société.

Or, c'est le conseil d'administration qui est, sans aucun doute, responsable de toutes ces filouteries. Reste donc à savoir de qui se composait le conseil. En voici la liste :

MM. le duc Decazes, le vicomte de Butler, inspecteur des finances; Cherpin, sénateur; Campenon, ancien magistrat; Clément Simon, ancien procureur général; Comte de Clermont-Tonnerre, vicomte de Courcy; Daruis, ancien premier président à la cour de Metz; Fabre, trésorier payeur général; comte de Matharel, ancien inspecteur général des finances; Meynier, ancien inspecteur des forêts en retraite; Léon Renault, député; Valfrey, ancien directeur au ministère des affaires étrangères; Monnet, sénateur.

Un député! trois sénateurs! Et parmi eux, naturellement, le tunisien Léon Renault et l'ancien ministre de Mac-Mahon, le duc Decazes, de l'ordre moral, s'il vous plaît.

Il paraît que, décidément, l'intègre Cazot a fait des disciples dans ce Parlement, transformé en bureau d'affaires véreuses. C'est à dégouter les honnêtes gens de prendre place dans ce Parlement croupion. Bientôt, en effet, pour peu que cela continue, le titre de représentant du peuple deviendra synonyme de filou.

Electeurs, qu'on se le dise!

Raoul LUÇAY.

Le peuple français donne asile aux Étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté.

Il le refuse aux tyrans.

CONSTITUTION DE 1793
(Art. 120).

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Où l'engagement a eu lieu

De nouvelles dépêches reçues hier au ministère de la marine confirment et complètent les renseignements contenus dans les télégrammes du général Brière de l'Isle communiqués à la presse.

Ce n'est pas à Tuyen-Quan, comme le disaient les premières dépêches, que le colonel Duchesne a battu les Chinois et les Pavillons Noirs, mais à Huyen-Quan, village fortifié situé sur les bords du fleuve Rouge, sur la rive gauche, en face de Tuyen-Quan.

Les Pavillons-Noirs et les Chinois étaient descendus avec l'idée d'attaquer la forteresse de Tuyen-Quan, qu'ils supposaient mal défendue.

Les reconnaissances de nos canonnières ont révélé leur présence, et la colonel Duchesne, parti d'Hong-Hoa, a remonté la rive droite de la rivière Claire pendant qu'une colonne, sortie de Tuyen-Quan, marchait vers le fleuve Rouge.

L'ennemi, pris à revers, s'est énergiquement défendu, mais il a été obligé de prendre la fuite dans la direction du Nord-Ouest, au milieu des forêts qui s'étendent sur la rive gauche du fleuve Rouge.

La Chine repousse les conditions de la France.

Le Times a reçu plusieurs dépêches de ses correspondants de Chine et du Tonkin.

On lui télégraphie de Shanghai, le 23 novembre, que les négociations entre la France et la Chine n'ont pas abouti. La France demandait l'exécution du traité de Tien-Tsin, l'occupation de Ke-Lung et de Tamsui pendant cinq ans, et des excuses de la Chine pour l'affaire de Lang-Son.

De son côté, la Chine maintient que la catastrophe de Lang-Son a eu lieu par la faute des Français, et repousse absolument les con-

ditions proposées parce qu'elle croit que les Français garderaient Formose.

La Flotte chinoise

Une autre dépêche de Shang-Haï, datée du 22, annonce que la flotte chinoise se prépare à quitter Formose (leave Formose), mais le sens de cette dépêche est évidemment tronqué par l'omission d'un mot. Le correspondant a sans doute voulu dire : Leave for Formose, partir pour Formose.

Pessimisme anglo-chinois

Un télégramme de Hong-Kong, du 23, dément les nouvelles des succès des Français à Formose et déclare exagérées celles concernant les victoires du Tonkin.

Les envahisseurs (les Français), dit ce correspondant, n'avancent pas; ils sont arrêtés dans le delta du Tonkin et dans le port de Ke-Lung à Formose.

Les Chinois auraient récemment repris l'offensive au Tonkin et à Formose, et, pour continuer leur politique de représailles, les Français auraient besoin de quinze mille hommes pour renforcer l'armée du Tonkin et de dix mille hommes pour renforcer les troupes de l'amiral Courbet à Formose.

Une expédition contre Pékin, ajoute-t-il, coûterait moins d'hommes et moins d'argent.

L'Armée d'occupation du Tonkin

Une dépêche d'Hai-Phong donne quelques détails, naturellement empreints du même pessimisme, sur la situation au Tonkin, à la date du 15 novembre.

On s'attendait à une sérieuse reprise des hostilités, car des corps nombreux de Chinois étaient en marche dans diverses directions.

Le général Brière de l'Isle se maintenait seulement dans les principaux points du delta, et le général Négrier occupait une ligne retranchée près de l'extrémité nord du delta.

Les maladies avaient augmenté parmi les troupes françaises, parce que le théâtre de la guerre avait été transféré dans la région des jungles et des montagnes.

Les canonnières ne pouvaient plus remonter les rivières.

Les Responsabilités

Voici le texte de la déclaration déposée hier au conseil municipal de Paris :

Le conseil,

Vu la misère publique, les provocations d'un gouvernement de police, les dangers que court la République;

Reconnaissant aux travailleurs le droit de se réunir et de rechercher librement les moyens de s'organiser et de se défendre;

Considérant l'ordre parfait du meeting des ouvriers sans travail;

En présence des provocations et des violences policières qui, comme à Lyon, ont échoué à Paris devant l'attitude aussi ferme que résolue et prudente du peuple;

Déclare :

Le gouvernement et la police responsables des incidents qui ont suivi le meeting de la salle Lévis.

Et réclame la mise en liberté immédiate des citoyens arrêtés.

E. VAILLANT, C. CHABERT,
A. DESMOULINS.

Informations

Un croiseur chinois, conduit par un officier américain, a ravitaillé Formose.

On signale des inondations en Alsace-Lorraine.

On annonce la création d'un journal anti-Ferryste, l'Indépendant, dû à l'inspiration de M. Andrieux.

On annonce que le wagon-porte wurtembergeois du train-express Paris-Vienne, qui a pris feu il y a quelques jours, près Billigheim, contenait plus de 700 lettres chargées; on estime les pertes en valeurs, or, argent, billets de banque et bijoux à près de 2 millions de florins.

Les quatre employés de poste ont dû se sauver par les fenêtres du wagon pour échapper à la mort; le feu a été occasionné par une lampe de pétrole renversée.

Un de nos confrères assure que le bureau du Sénat a fait savoir officiellement au président du conseil et à M. Brisson, que si le 15 décembre le budget tout entier n'était pas transmis à la Chambre haute, celle-ci n'en entreprendrait même pas la discussion.

Hier a eu lieu l'élection d'un conseiller général pour le canton de Hautefort (Dordogne).

M. Clavoix, député, candidat républicain, a été élu pas 1531 voix contre 242 au prince Jérôme Napoléon.

LONDRES. — L'église St-Georges à Glasgow a été détruite cette nuit par un incendie. Il n'en reste plus que les quatre murs.

On a pu sauver la sacristie, sur laquelle les pompiers ont concentré tous leurs efforts dès qu'ils se sont aperçus qu'ils ne parviendraient pas à arrêter les flammes qui dévoraient l'église elle-même.

ANVERS. — Un grand moulin, appartenant à la Société des Minoteries françaises, situé à Merxens, est en feu.

On espère pouvoir se rendre maître de l'incendie et sauver la plus grande partie de l'usine.

Le moulin est assuré pour une somme d'un million.

Le bruit circule de nouveau que lord Wolseley a envoyé des émissaires au Madhi pour lui offrir la paix, mais ces bruits sont dénués de fondement.

La commission municipale chargée d'étudier l'emplacement de l'exposition de 1889, s'est prononcée pour le Champ-de-Mars.

Le Solel dit que l'Allemagne songe à créer un chemin de fer allant de l'embouchure du Congo à StanleyPool, à travers le territoire de l'association internationale.

M. BRISSON

Nous avons été surpris de voir avant-hier M. Brisson au fauteuil de la présidence.

Sans revenir sur les bruits qui ont couru, il y a quelques jours, dans la presse, nous pensions que la place du député du dixième arrondissement de Paris était à côté de ses collègues; nous pensions que, dans une question qui engage l'honneur et l'avenir de la France, il eût été du devoir d'un républicain comme M. Brisson, de ne plus se retrancher dans un silence trop facile, et qui ne peut-être que mal interprété.

M. Brisson eût dû se rappeler que dans une circonstance analogue, son prédécesseur, M. Gambetta, n'avait pas hésité à remplir son devoir de simple représentant du peuple.

Et cependant, qui oserait prétendre que Gambetta fut encore, à ce moment-là, l'homme au programme radical de Belleville?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

La séance d'aujourd'hui annoncée comme publique a amené un grand nombre de curieux au Palais-Bourbon.

M. Freppel devant prendre la parole, excite encore la curiosité, des dames surtout.

Les tribunes sont envahies par de jolies filles et de graves mamans. Quelques prêtres en soutanes et plusieurs officiers en bourgeois.

Le programme est du reste très alléchant, mais les artistes ne sont pas de primo-cavalletto.

Jules, le grand Jules Ferry, semble être en cour d'assises, il torture fiévreusement ses favoris grisonnants.

Il est deux heures quand le président lève le rideau et la représentation commence par le baryton Freppel.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

FREPPÉL escalade la tribune, est-ce de colère, de froid ou de... Mais le fougueux prêtre est aussi violent que sa scutane. Il se démène comme un diable dans un bénitier. Il commence par déclarer qu'il regrette que, pour examiner cette question, le Parlement ne se soit pas constitué en comité secret. Si, dit-il, la publicité en pareille matière est l'essence du gouvernement parlementaire, on ne peut faire de ce régime une plus amère critique. Des discussions de ce genre ne sont pas faites pour inspirer à la Chine le désir de traiter; elles ne sont pas non plus sans inconvénients au point de vue de nos rapports avec les autres puissances.

Ces réserves faites, l'orateur se déclare partisan de l'expansion de la politique coloniale et de l'occupation permanente du Tonkin.

Cette déclaration n'étonne personne. Cette alliance du clérical Freppel et du non moins clérical Ferry n'est pas une nouveauté.

Le bouillant orateur qui se croit en chaire soutient cette thèse qui ne manque pas d'un certain piquant de sacristie, que la France, comme puissance maritime, a besoin de colonies et quelle a, en outre, une mission civilisatrice à laquelle elle ne peut pas renoncer sans déchirer.

Voyez-vous d'ici poindre chez l'évêque Freppel le petit besoin de soutenir les 25,000 fr. de son copain Lavigerie.

La France doit occuper définitivement le Tonkin et refaire en quelque sorte dans l'Inde-Chine l'équivalent de son ancien empire des Indes.

Tout beau, M. Freppel. Mais si les naïfs catholiques de France avaient serré leur bourse quand vous leur parlez du rachat des petits Chinois, la situation là-bas serait peut-être un peu moins difficile.

M. PAUL DE CASSAGNAC n'est pas content de voir le sieur Freppel s'embarquer dans les marais tonkinois. Il pise son cher monseigneur de dire qu'il parle en son nom personnel. Satisfaction est donnée à l'élegant Popaul.

Freppel reconnaît, en effet, qu'il est en désaccord avec la plupart de ses collègues.

Avec tous, lui crie-t-on sur les bancs de la Droite.

M. PÉYRE. — Non, pas avec tous, car je suis partisan d'une politique coloniale, mais pas avec le cabinet actuel.

Et d'un.

M. FREPPÉL continue et demande avec une chaleur toute guerrière, non pas une expédition sur Pékin, mais l'occupation énergique et puissante du Tonkin et de l'île de Formose. Et il répète son idée civilisatrice de l'expédition coloniale.

M. DOUVILLE-MAILLEFÉU n'a pas beaucoup de peine à démontrer au sieur Freppel qu'il vent faite au Tonkin de la politique clérical; il dénonce incidemment les missionnaires comme des fauteurs de troubles et des instruments de démoralisation.

Comme toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, la droite proteste bruyamment.

Il reproche au gouvernement de faire de la politique plus tortueuse que celle des Chinois, et il déclare que M. Jules Ferry veut traîner les affaires du Tonkin jusqu'aux élections prochaines pour les faire sur une équivoque.

Il invite la Chambre à condamner la politique néfaste du cabinet, M. Douville-Maillefeu oublie donc que Ferry tient les trois quarts des députés dans ses pattes crochues.

Plusieurs autres orateurs dont nous avons cité les noms hier, se succèdent à la tribune pour combattre la politique imprudente de M. Ferry.

SÉNAT

Le président des molusques qui siègent au Luxembourg, donne lecture d'une lettre de M. Ronjat donnant sa démission de sénateur.

Lâcheur, va!

Les ramolis politiques reprennent ensuite la discussion de la loi sur les sociétés.

On le voit, ils font durer le plaisir longtemps.

Je me trompe, ils ont été vaillants aujourd'hui, vingt-cinq minutes de labeur, c'est beaucoup pour des sénateurs aussi avancés... en âge.

ACTUALITÉS

Plusieurs patriotes polonais de Volynie ont été arrêtés et déportés en Sibérie.

Voilà un des immenses bienfaits de la monarchie. Et dire que le pendeur de toutes les Russies ôse sortir, il y a encore des idiots pour crier Vive l'empereur!

On cherche toujours un vice-président du conseil d'Etat.

Ce n'est pourtant pas le vice qui manque dans cette catégorie-là.

La police d'Anvers veut arrêter le baron van der Does, dont la presse parisienne annonçait dernièrement le mariage avec Mlle Blisa, la célèbre écuyère.

Le baron, qui est hollandais, a été cueilli ce matin à la gare de l'Est, à Anvers, où il descendait, venant d'Amsterdam. Il est sous le coup de plusieurs condamnations par contumace pour vols, faux et escroqueries, prononcées par presque tous les tribunaux belges.

La morale en pratique dans la noblesse. Charmants procédés, mon prince!

On annonce le mariage du comte Bernard de Gontaut-Biron, fils de l'ancien ambassadeur de France à Berlin, avec Mlle Cabibel, fille d'un riche manufacturier des environs d'Alger.

Pourvu qu'ils n'aient pas d'enfants.

Le comte de Paris est en train de faire des folies.

Il vient d'envoyer cinq cents francs pour être distribués aux nombreuses familles des victimes du choléra.

Si le comte de Paris était mon neveu, je le ferais interdire. Trop prodigue ce garçon-là, il ruinera la famille.

Le transport mixte le *Calédonien*, qui vient d'être lancé à Saint-Nazaire, est destiné au service pénitentiaire entre la France et la Nouvelle-Calédonie.

Tremontels, Cazot, Waldeck-Rousseau, embarquez-vous messieurs, embarquez.

M. Macé, ancien chef de la sûreté, vient de recevoir du comte de Paris, comme souvenir,

une magnifique épingle de cravate à l'écusson des Bourbons.

Hier, il était décoré par J. Ferry; il a tous les bonheurs à la fois cet ancien policier.

Le ministre de la marine aime tellement l'absinthe qu'il vient de nommer M. Pernot commandant supérieur de Hué.

Renseignements pris, il s'agit, non du marchand de verte, mais d'un colonel d'infanterie de marine.

Un journal du matin pose très sérieusement cette question, dans son Premier-Paris:

« Comment l'ouvrier vivrait-il si le patron ne s'enrichissait pas? »

Si notre confrère avait posé ainsi la question:

Comment le patron vivrait-il si l'ouvrier ne l'enrichissait pas?

PETIT-POUCET.

Le Meeting de Paris

SALLE LÉVIS

DERNIÈRES NOUVELLES

Nous avons dit hier qu'une vingtaine d'arrestations avaient été opérées dimanche, à la suite des incidents qui se sont produits place Lévis.

Quatorze des individus arrêtés ont été maintenus et écroués au Dépôt.

Tous, inculpés de rébellion aux agents ou de cris séditieux, passeront dans deux jours, à la requête de M. le procureur de la République, à l'audience des flagrants délits.

L'inspecteur Pottery est dans un état des plus graves. Il a été reconduit à son domicile, où il est soigné. On croit à une fracture du crâne.

L'officier de paix Florentin, qui a été blessé également au moment où il voulait dégager Pottery, a été aussi sérieusement atteint d'un coup de casse-tête sur la nuque, mais sa vie n'est pas en danger.

Parmi les autres blessés on signale:

L'agent Zine, du dix-septième arrondissement, qui a reçu un coup de couteau à la main et les agents Calandani et Bulon, qui ont été blessés à la tête.

Un autre agent, nommé Wittmann du dix-septième arrondissement, a eu ses vêtements mis en lambeaux, mais il n'a reçu aucune blessure.

L'agence de Paris qui donne ces renseignements ne dit pas le nombre de civils blessés par les agents de la force publique.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — Sur la demande du consul turc, un navire monténégrin a été saisi par les troupes ottomanes sur le lac de Scutari. Ce navire contenait une cargaison de fusils, revolvers et six mille cartouches provenant de Trieste.

BELGIQUE. — Un journal annonce que les quinze jours d'arrestations ont été infligés au prince Beauvain, fils du comte de Flandre, parce que, dans une conversation avec ses camarades de l'Ecole militaire, il se serait exprimé avec trop de franchise sur les derniers actes politiques du roi.

Le *Journal de Bruxelles* déclare qu'il n'y a absolument rien de changé dans les instructions données aux gendarmes en bourgeois.

ITALIE. — Un millier d'ouvriers terrassiers partent aujourd'hui de Ravenne pour Rome; ils appartiennent à une association coopérative qui a résolu le problème de supprimer l'intermédiaire de l'entrepreneur entre les ouvriers et les particuliers ou l'Etat.

Ils ont déjà construit la place d'armes de Ravenne et plusieurs tronçons de chemin de fer en Romagne, et ont concouru dernièrement à la mise en adjudication des travaux d'assainissement de la campagne romaine, qui leur ont été adjugés.

ESPAGNE. — Un meeting des étudiants a eu lieu hier soir. Presque tous les professeurs assistaient.

Les étudiants sont indignés des mesures prises par les autorités et de la brutalité de la police.

ANGLETERRE. — Une dépêche du Caire dit qu'il y a des raisons de croire que le consul général d'Allemagne a reçu l'ordre de son gouvernement de s'adresser au khédive pour la nomination d'un représentant allemand dans l'administration de la Caisse de la Dette.

EN ESPAGNE

Le nouveau recteur de l'Université de Madrid est nommé.

Il répond bien aux intentions du gouvernement d'Alphonse, car c'est un catholique intransigeant.

Sa première mesure a été de faire placer des agents de police dans les couloirs, aux portes des cours et dans l'intérieur de l'Université et de l'Ecole de Médecine.

Les élèves ont alors refusé d'entrer dans des salles ainsi gardées, et les professeurs, à part ceux qui font partie de l'union catholique, ont refusé de faire un cours dans de semblables conditions.

Tous les journaux libéraux sont l'objet de poursuites pour avoir dit la vérité.

La censure est établie sévèrement sur les télégrammes de province et de l'étranger, et les lettres sont soumises à l'examen du cabinet noir.

Effrayé de la tournure que prennent les événements, le roi-uhlan n'ose pas rentrer à Madrid, prétextant l'ajournement de l'inauguration artistique et littéraire.

On n'est pas plus brave.

ELECTIONS CONSULAIRES

(Suite).

Art. 15. — Le rang à prendre dans le tableau des juges et des suppléants sera fixé par l'ancienneté, c'est-à-dire par le nombre des années de judicature avec ou sans interruption, et, entre les juges élus pour la première fois et par le même scrutin, par le nombre de voix que chacun d'eux aura obtenu dans l'élection, et, en cas d'égalité de suffrages, la priorité appartiendra au plus âgé.

Les jugements seront rendus par trois juges au moins; un juge titulaire fera nécessairement partie du tribunal, à peine de nullité.

Art. 16. — Lorsque, par suite de récusation ou d'empêchement, il ne restera pas un nombre suffisant de juges ou de suppléants, le président du tribunal tirera au sort, en séance publique, les noms des juges complémentaires pris dans une liste dressée annuellement par le tribunal.

Cette liste, où ne seront portés que des éligibles ayant leur résidence dans la ville ou,

PROLÉTON DE L'AVENIR (64)

LE COUIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

V

UNE FIGURE DE CONNAISSANCE

— Allons! reprit l'archidiacre en souriant, vous m'avez compris, don Diaz, et si chaque ville de France recèle un agent de votre force, notre sainte entreprise sera couronnée de succès.

— Il nous reste, monseigneur, à causer des moyens d'action.

— Plus tard, interrompit Cotterel. Mais, en attendant, regardez ceci.

Et il désigna l'espace de trappe par laquelle il était venu, trappe qu'avaient démasquée, en s'abattant, les parois du coffre de chêne.

Ceci, continua le chanoine, est l'entrée de souterrains immenses. Je vous guiderai cette nuit à travers ce dédale et vous indiquera comment Grégoire Cronimus peut

pénétrer comme un sylphe dans les demeures les mieux closes.

— A merveille, dit l'hidalgo. J'aurai ainsi le pied dans toutes les familles, l'œil sur tous les écrits, l'oreille à toutes les portes, la main dans tous les complots.

— Et maintenant, dit le chanoine, un conseil...

— J'écoute respectueusement Votre Seigneurie.

— Il serait très dangereux pour vous, don Diaz, de négliger au profit de vos préoccupations personnelles les intérêts généraux qu'on vous confie, et, par exemple, de gaspiller vos heures à la recherche d'une femme ou d'un rival... Songez à cela, croyez-moi; faites que l'exemple de Moreno vous profite.

L'hidalgo s'était levé blême et haletant.

— Monseigneur, s'écria-t-il, comment savez-vous ce que nul...

— Nous savons tout, monsieur.

— Mais alors... oh! par grâce, par pitié, messire!... le lieu du monde où il se cache!

— Vous m'interrogez, il me semble! interrompit l'archidiacre avec un regard si glacé, que don Diaz recula en se tordant les mains.

— Et d'ailleurs, quand je vous répondrais, reprit Cotterel, les épaules quand je conspire, qui haussent ou cela vous ménerait-il à vous satisfaire!

— Dieu lui-même, articula l'Espagnol d'un ton lugubre, ne pourra m'empêcher de poignarder ce Léllo un jour ou l'autre.

— Et ce jour-là, dit le chanoine, vous marcherez au supplice. Car vous vous trompez étrangement, don Diégo, si vous comptiez sur notre protection. Il y a des justiciers dans nos rangs; nous n'y tolérons pas les assassins.

— Oui, je sais, dit amèrement don Diaz. Les mots se transforment selon les circonstances: l'homme outragé qui se venge est un assassin; l'assassin politique, au contraire, est un justicier!

Jean Cotterel enveloppa l'espion d'un regard pénétrant, lui saisit le bras; puis, baissant tout à coup la voix, quoique nul au monde ne pût les entendre:

— Un justicier!... Voulez-vous que je vous dise ce que c'est qu'un justicier?... Eh bien! supposons que votre rival soit ennemi du roi et de notre sainte religion... Diaz se redressa les yeux étincelants.

— Supposons, continua le chanoine, que ce... Léllo soit un grand seigneur wallon, qu'il ait signé le compromis des nobles et qu'il conspire ouvertement contre l'Espagne... Oh! alors, je l'avoue, en l'entraînant à sa perte, vous débarrasseriez la monarchie d'un inquiétant adversaire, et, loin de désavouer, le Saint-Office ferait de

vous un personnage sacré, imposant, inviolable...

Diaz, penché en avant, buvait pour ainsi dire une à une ces paroles, et cherchait à lire au fond de l'œil rusé de l'archidiacre.

— Toutefois, poursuivit négligemment celui-ci, la tâche serait ardue, et longue et périlleuse. Ce peuple tend déjà beaucoup à sa chaîne: si l'on touchait brutalement à quelqu'un qu'il honore, il la romprait d'un seul coup. Donc, point de poignard, point de poison... Armes absurdes qui ne sont bonnes qu'à intéresser les masses en faveur de la victime. Mieux vaudrait cent fois...

Ici Cotterel hésita:

— Vous comprenez, dit-il, que je continue la supposition. Mieux vaudrait, disais-je, dépouiller peu à peu votre ennemi de son prestige. Est-il de famille illustre, est-il brouillé avec la noblesse; est-il populaire, on le rend odieux à la nation; est-il influent par ses richesses, on s'arrange pour faire confisquer ses biens; enfin, a-t-il un passé glorieux, on le force à se couvrir d'opprobre. En un mot, on l'amoinde de telle sorte, qu'une fois ses complots démantés, il puisse marcher à l'échafaud, non seulement sans soulever d'émeute, mais encore sans éveiller parmi la foule, un cri, un soupir, un regret.

(A suivre)

en cas d'insuffisance, des électeurs ayant légalement leur résidence dans la ville où siège le tribunal, sera de 50 noms pour Paris, de 25 noms pour les tribunaux de neuf membres, et de 15 noms pour les autres tribunaux.

Les juges complémentaires seront appelés dans l'ordre fixé par un tirage au sort, fait en séance publique par le président du tribunal, entre tous les noms de la liste.

Art. 17. — Dans les villes de Paris et de Lyon, il y aura autant de collèges électoraux qu'il y a d'arrondissements.

Le vote aura lieu dans chaque mairie d'arrondissement sur les listes électorales dressées conformément aux dispositions de la présente loi.

Dans les circonscriptions suburbaines comprises dans les départements de la Seine et du Rhône, les élections auront lieu au chef-lieu de canton, conformément aux règles précédemment établies.

Art. 18. — Il sera procédé à une élection générale dans les formes et délais prescrits par la présente loi.

A cette première élection, le président, la moitié des juges et des suppléments dont le tribunal sera composé, seront nommés pour deux ans; — la seconde moitié des juges et des suppléments sera nommée pour un an; — aux élections postérieures, toutes les nominations seront faites pour deux ans; — et tout conformément aux dispositions de l'art. 622 du code de commerce.

Les présidents et juges en exercice au moment où aura lieu cette élection seront éligibles, sans qu'il soit tenu compte des années de judicature pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions.

Art. 19. — Les pouvoirs des juges actuels sont maintenus jusqu'à l'installation de ceux qui doivent les remplacer.

Art. 20. — Il sera statué par une loi spéciale sur le mode d'élection des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures.

Art. 21. — Toutes dispositions antérieures qui seraient contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

Nous ne saurions trop recommander à tous les électeurs qui sont électeurs de ne pas se désintéresser de la lutte qui précédera les élections des juges au tribunal de commerce.

Nous espérons que tous ceux qui voudront modifier la déplorable composition actuelle du tribunal de commerce montreront moins de déférence à l'avenir, il y va de leur intérêt.

Le Scandale de St-Yrieix

Les frères Odylle et Laurent, les auteurs du scandale qui a fait tant de bruit il y a un mois, viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel.

Les prévenus ont été conduits au tribunal à midi, au milieu d'une grande affluence. Les débats ont été publics.

Le frère Laurent a persisté dans ses dénégations. Le frère Odylle a tout avoué.

Le frère Odylle a été condamné à deux mois de prison et aux dépens.

Le jugement, en ce qui concerne le frère Laurent, a été remis à huitaine.

Deux mois de prison pour ce polisson ignorant... Et voilà ce qu'on appelle la magistrature épurée.

S'il s'était agi d'un journaliste...

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 10 h. — Au conseil des ministres tenu à l'Élysée, M. Ferry a communiqué le

sens général de sa réponse dans la discussion des crédits du Tonkin; mais on croit que M. Ferry ne parlera pas aujourd'hui.

— Une explosion de dynamite a eu lieu la nuit dernière contre l'église du village de Gagnères près Bessèges.

Les dégâts sont sans importance.

11 h. — Une dépêche du Times, datée de Shang-Hai, prétend que le gouvernement chinois rejette maintenant la convention de Tientsin du 11 mai et veut rouvrir la question tout entière.

— Un second meeting est convoqué pour mercredi à la salle Charron.

La commission du meeting de dimanche a été maintenue.

Minuit. — Une rixe a eu lieu hier à Barcelone entre étudiants libéraux et ultramontains; mais à la suite de l'intervention du recteur, l'ordre a été rétabli.

— Contrairement à l'assertion du Times, les propositions anglaises relatives au règlement des difficultés financières en Egypte ne sont pas encore parvenues au gouvernement français.

1 h. — L'amiral Fouriehon est mort en oblation convaincu.

Par son testament, il refuse les honneurs militaires.

MENUS PROPOS

— Qu'est-ce que c'est qu'un instrument diplomatique?

— C'est un instrument dont jouent les grandes puissances dans le concert européen.

— Et que jouent-elles avec cet instrument?

— Elles jouent... les petites puissances.

MORT MYSTÉRIEUSE

Hier, à 5 heures du matin, le cadavre du nommé Jean Besson, passementier, qui habitait avec sa famille, rue Garibaldi, 52, a été trouvé au n° 129 de la rue de Sèze: le corps était étendu au fond de la cour, la face contre terre et baignant dans une mare de sang.

L'on remarquait au sommet de la tête une profonde blessure par laquelle le sang avait dû couler abondamment, ainsi qu'une large échymose à la tempe gauche.

C'est une locataire de la maison, Mme Challet, qui, la première, aperçut le corps de Besson.

Pris de frayeur, elle appela aussitôt Mme Durand, sa voisine, qui alla requérir le docteur Musy.

Ce dernier a déclaré que la mort remontait à quelques heures.

M. le commissaire de police, ainsi que M. Vicenzi, brigadier de gendarmerie, ont immédiatement commencé une enquête pour arriver à établir si ce malheureux n'a pas été assommé par les rôdeurs de barrières, qui pullulent sur le boulevard, ou si, au contraire, il a été simplement victime d'un accident.

Dans les poches de la victime, l'on a trouvé un porte-monnaie renfermant une somme de 9 fr. 40 cent., ainsi que deux clefs fichet.

Cet événement a vivement impressionné les habitants du quartier, et pendant toute la matinée des groupes nombreux n'ont cessé de stationner aux abords du n° 129 de la rue de Sèze.

On se perd en conjectures sur cet événement.

— On se perd en conjectures sur cet événement.

CHANTIER DES BROTEAUX

Hier matin, à 7 heures, malgré le mauvais temps, pas un de tous les ouvriers embauchés la veille n'a manqué à l'appel.

Le cahier des charges, pour ce petit lot oblige l'entrepreneur à occuper 200 ouvriers par jour, et l'effectif des hommes occupés hier est de 225, donc on ne peut s'en prendre à l'administration.

Vu l'intensité de la crise, il nous semble que l'on pourrait commencer le dragage des fossés longeant le boulevard du Nord, ce qui permettrait d'attaquer ces travaux sur plusieurs points et d'occuper un plus grand nombre d'ouvriers en attendant l'ouverture d'autres chantiers.

A TRAVERS LYON

Droits sur les tentes marquises. — Le maire de Lyon donne avis qu'une enquête est ouverte, conformément à la loi du 5 avril 1884, au sujet du tarif fixé par délibération du conseil municipal, en date du 23 octobre 1884, relativement aux droits de voirie à percevoir au profit de la ville sur les tentes-marquises fixes établies sur la voie publique.

Conseil municipal. — L'heure à laquelle s'est terminée la séance du conseil municipal, et l'abondance des matières nous obligent à renvoyer à demain le compte-rendu.

Grande cavalcade de bienfaisance. — La réunion privée qui devait se tenir le 21 novembre dernier au Palais-du-Commerce, a été remise par suite du mauvais temps, au jeudi 27 novembre, à 8 h. du soir, dans la salle des réunions industrielles.

La commission d'initiative a l'honneur d'informer toutes les personnes qui ont reçu des lettres d'invitation pour la réunion du 21 novembre, que ces lettres sont valables pour celle du 27.

Étudiants des facultés de l'État. — Les étudiants des facultés de l'État, de Lyon, sont convoqués en assemblée générale aujourd'hui, 26 novembre, à 8 h. 1/2, à la brasserie Georges.

Feu de cheminée. — Hier, vers sept heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Favre, fabricant de plâtre, 18, rue du Souvenir, à Vaise.

Grâce à de prompts secours habilement dirigés, en peu de temps on parvint à circonscire cet incendie qui n'a occasionné de grands dégâts.

Tombé de faiblesse. — Dans la soirée d'hier, le nommé Felix Rat, âgé de 45 ans, exerçant la profession de terrassier, rue du Mail, 18, est tombé presque inanimé dans le restaurant Girard, rue Dumont, à la Croix-Rousse.

Le docteur Treviat, mandé en toute hâte, lui prodigua les premiers soins à la pharmacie Vial, où il avait été transporté, pour de là être conduit à l'hôpital de la Croix-Rousse.

A la Morgue. — Une femme, paraissant âgée de cinquante ans, a été trouvée dans la Saône, rive droite, près du Palais-de-Justice.

On a trouvé dans sa poche un mouchoir marqué C. B.

Cette femme portait au cou un scapulaire et deux médailles.

Elle était vêtue de deux jupes, un corset et un rouge et de deux paires de bas blancs.

Le cadavre ne paraît pas avoir séjourné plus d'un jour dans l'eau.

Enfant trouvé. — Dans la soirée d'hier, un enfant du sexe masculin, bien conformé et

paraissant âgé de huit jours à peine, a été relevé exposé dans l'allée portant le n° 31 de la rue Ferrandière.

Cet enfant était enveloppé de langes ne portant aucune marque de nature à établir son identité.

On recherche l'auteur de cet abandon.

Questions Lyonnaises

LES FUNICULAIRES

Nous disions en terminant notre dernier article sur cette question, que nous étudierions dans celui-ci, si les intérêts de la ville sont sauvegardés ou sacrifiés par les différentes solutions que présente l'administration sur cette importante question.

Après avoir qualifié d'originale l'œuvre de M. Lombard-Gerin, il explique que son tramway funiculaire part de la place Tolozan pour emprunter les voies publiques; tout d'abord la rue des Feuillants, puis un viaduc qui serait établi sur le jardin du séminaire, ensuite la montée Saint-Sébastien, le boulevard de la Croix-Rousse, la rue de Vauzelle jusqu'en face la mairie de la Croix-Rousse.

Eh bien, malgré tout le respect que nous avons pour les ingénieurs en général et pour M. Lombard-Gerin en particulier, que nous ne connaissons pas, quoi qu'il soit bien connu de M. Mathieu, ingénieur et ami de la compagnie L.-C.-R., ainsi que par M. Demenget, que Lyon connaît trop; que l'on nous permette de dire que leur projet est irréalisable, dangereux, empiétant pour pour la voie publique et impraticable sur certains points.

En effet, ce tube colossal placé sous la voie publique et dans lequel un câble sans fin circule continuellement, est obligé d'avoir sur la chaussée deux rainures par lesquelles passeront les griffes destinées à saisir le câble, qui doit mettre en mouvement les voitures auxquelles ses griffes sont attachées.

Il faut prévoir les mauvais temps, la neige, la glace, etc., qui feraient qu'à un moment donné les rainures nécessaires à la circulation, des griffes pourraient se trouver obstruées, ce qui ferait que, ou l'on trouverait le service ou bien on s'exposerait à voir, par la vitesse et la force du câble circulant toujours, se briser la griffe et la voiture dégringoler sur cette pente de vingt-cinq pour cent. Il y a encore à prévoir une main criminelle guidée par la malveillance, on l'a bien vu d'autres fois, qui pourrait placer un coin dans cette rainure et produire un choc brisant soit la griffe soit le câble.

On objectera sans doute que la voiture serait munie de freins. Mais cette précaution serait absolument illusoire, attendu que le frein, sur une pente pareille, n'ayant rien pour s'aggraver, attendu que les rails seraient obligés d'être noyés comme ceux des tramways, n'empêcherait pas à la voiture de redescendre avec une vitesse vertigineuse.

Maintenant pourquoi aliéner nos voies publiques?

Quand nous disons que ce système serait encombrant, nous n'avons pas de peine à le prouver.

Prenez d'abord la rue de Feuillants, rue étroite et excessivement passagère. Pensez-vous que cette rue ou l'on voit deux fois par jour un nombre considérable de voitures y circulant, et s'y arrêtant pour charger ou décharger des marchandises, pourrait être aliénée à un industriel?

— J'étais caché; du reste, si j'avais été reconnu, tant mieux!

Elle affecta de n'avoir pas pris garde à ce souhait désespéré et reprit:

— Comment avez-vous trouvé la pièce?

— Je ne saurais vous dire. Je n'en ai pas entendu un mot.

— Hein! comme le spectacle a fini tard!

— Je ne saurais vous dire non plus, Je suis parti après le premier acte... ou le second.

— La pièce vous ennuyait?

— Non! Je n'y ai guère plus fait d'attention que vous qui causiez avec tant d'entretien dans votre loge avec ce jeune homme.

Mais j'étais sorti sans permission, et je craignais qu'on eût remarqué mon absence.

Alors Yvonne, le regardant de ses yeux clairs, lui jeta cette interrogation:

— N'est-ce pas qu'il est charmant ce M. Raoul?

Roderic devint verdâtre et répondit:

— Vous êtes une misérable, et je vous défends de m'adresser la parole.

Puis il arrêta son cheval de façon à se laisser distancer par les trois autres, et quand il les vit déjà loin, il leur emboîta le pas à plusieurs longueurs.

(A suivre.)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

— Vous vous amusez là à des cruautés inutiles! ne put retentir Roderic.

— Comment dites-vous? demanda-t-elle avec l'air de comprendre.

— Vous m'avez appuyé-t-il, que vous ne vous êtes pas de tuer les gens, vous inventez des mensonges afin de rendre leur mort plus douce. Vous êtes comme vos collègues de Versailles, vous égorguez par plaisir.

— Je n'égorge personne, fit-elle en soupirant. Rien au monde ne nous liait l'un à l'autre. D'ailleurs, je ne vous porte pas beaucoup d'intérêt.

— Ce « peu d'intérêt » signifiait manifestement: « tout ce qui a pu se passer entre nous soit actuellement dans le domaine du

souvenir, je vous suis néanmoins toute dévouée.

La ligne de démarcation entre hier et aujourd'hui était ainsi nettement définie.

Si Roderic, moins volcanique, eût su conserver la dignité de son amour dédaigné, il eût facilement ramené à lui, la tête basse et les mains suppliantes, Yvonne qui se sentait au bout de son personnage et n'attendait qu'une occasion présentable de se jeter dans ses bras, en lui glissant ces mots dans un baiser:

— Je suis ta femme. Jamais je n'ai aimé et n'aimerai un autre que toi.

Mais l'image du jeune Raoul dansait devant les yeux d'Arauceli au point de l'avougluer, et il brûlait de placer la discussion sur ce terrain.

Roderic tendit lui-même les poignets au moment qu'Yvonne avait préparé à son intention.

— Je pourrais vous indiquer les personnes que vous êtes venu chercher ici, dit-il, car j'ai l'honneur de les connaître de vue.

— Comment! le duc et son fils! mais M. Raoul n'a pas encore paru à l'hôtel.

— J'ai eu le plaisir de le voir hier. Je vous fais mon compliment. Il est ce que vous pouvez rêver de mieux.

— Alors, c'est à lui, ce n'est pas à moi

que vous devez faire votre compliment, fit-elle observer, du ton joyeux d'un pêcheur à la ligne qui sent que « ça a mordu ».

Dependant elle ajouta avec quelque incrédule :

— Vous l'avez vu? où cela, puisque vous n'êtes pas sorti de la journée?

— Si vous daigniez vous occuper un peu plus de moi, répondit-il, vous sauriez que que j'ai quitté hier soir l'hôtel, vers sept heures, pour aller au théâtre du Vaudeville.

— Quel mensonge! s'écria-t-elle. Je vous aurais bien aperçus, puisque j'y étais aussi.

— Oui, dans l'avant-scène, en robe mauve, tandis que j'étais au dernier rang du parterre.

Yvonne devina que son plan avait réussi au delà de toutes les prévisions. Fallait-il que la jalousie le dévorât pour qu'il se fût déterminé à cette expédition nocturne!

Toutefois, elle avait appris par Louise, qu'elle avait fait précédemment causer, que Roderic était à la maison entre neuf heures et demie et dix heures du soir. Il y avait là un point à éclaircir.

— Ah! fit-elle toujours souriante, vous avez voulu assister à cette première représentation. C'était bien audacieux, au milieu d'un public où vous auriez pu être si facilement reconnu.

riel, fut-il M. Lombard Gerin, au détriment du commerce de tout ce quartier ? Mais avez-vous prévu cela M. le maire et M. l'ingénieur en chef de la voirie ?

Croyez-vous que nos élus puissent ainsi de gaité de cœur sacrifier une partie de nos voies publiques pour faire plaisir aux actionnaires du L. C. R. ?

Nous espérons bien qu'ils auront plus de souci que cela des intérêts du commerce et du travail lyonnais.

Ah ! si la ville avait un intérêt capital à l'installation du funiculaire sur les voies publiques, au lieu de son installation sous tunnel, la chose pourrait peut-être s'examiner de près. Mais nous avons beau chercher, nous ne trouvons aucun avantage pour la ville et par contre beaucoup d'inconvénients.

(A suivre).

CIRQUE PLÈGE

Le cirque Plège par la variété de son spectacle, une société des mieux choisies.

Tous les artistes qui composent cette troupe sont de première force.

Jeudi, à 3 heures de l'après-midi, matinée enfantine. La salle sera éclairée au gaz et bien chauffée.

Le soir, à 8 heures, spectacle hors-ligne. Ces deux représentations seront terminées par le grand succès de la Chasse Pompadour.

RÉGIONALE

Tarare. — Conseil municipal. — Les travaux faits pour la construction d'un théâtre ont été reçus après examen de la commission.

Il sera fait acquisition d'un pré appartenant à M. Chatelard, d'une contenance de 5,630 mètres carrés, pour l'agrandissement du cimetière au prix de 10,000 fr. Adopté.

La commission communale pour l'inspection des écoles étant reconnue insuffisante, quatre membres sont nommés en plus, qui sont : MM. Siveille, Delharpe, Vangin, Guillard.

M. Vangin, rapporteur de la commission des travaux, donne lecture du rapport concernant les travaux à exécuter sur le budget de 1885, qui est approuvé par le conseil.

Grande réunion publique

APPEL AUX ELECTEURS

Citoyens ! la commission d'initiative pour l'Union des républicains, à l'honneur de vous informer qu'elle donnera sa première réunion publique samedi 29 novembre à 7 heures du soir, salle de la Perle, 8, place de la Croix-Rousse.

Tout citoyen soucieux de ses intérêts doit se faire un devoir d'y assister.

La commission.

Altérations du Sang

Le meilleur de tous les dépuratifs, le seul véritablement efficace, contre les altérations et les impuretés du sang et des humeurs : Dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, migraines, névralgies, étourdissements, constipation, manque d'appétit, pâles couleurs, plaies, tumeurs, abcès, rhumatismes et douleurs en général. C'est le véritable Sirop de Bochet iodé, de BERTRAND AÎNÉ (Exiger la signature). 40 ans de succès. Notice gratis. — Fl. 2 fr. 50 et 5 fr., 1^o 0 fr. 75 c. en sus. S'ad. ph. Bertrand aîné, Hantzler, succ., 21, place Bellecour, Lyon, et toutes pharmacies.

PROCHAINEMENT L'Avenir de Lyon

PARAITRA EN

GRAND FORMAT

L'AVENIR commencera en même temps, en variété :

L'Assassinat DE FUALDÈS

Un des crimes les plus émouvants du dix-neuvième siècle.

Tribune libre

Ouvriers coiffeurs. — Les ouvriers sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le mardi 25 courant, à 10 heures du soir, au siège social, quai des Célestins, 2 (café Bellardon).

Ordre du jour : Paiement des cotisations. Réception des adhérents. Question des ouvriers sans travail. Nomination des syndics.

Le Président, Le Secrétaire, PROTET, G. NILARD.

Société des Amis de la liberté. — Avant-hier, les salons de la brasserie Robert présentaient un aspect des plus attrayants.

La Société des Amis de la liberté donnait une fête et de nombreux invités étaient venus se joindre à eux.

Cette fête a été ce qu'elle devait être, pleine d'entrain et de gaieté.

Les infortunés n'ont pas été oubliés. Une quête, faite au profit des ouvriers sans travail, a produit la somme de 8 fr.

Une brillante retraite a clôturé dignement la fête, et chacun s'en est retourné satisfait d'avoir passé une agréable soirée.

94^e Société de secours mutuels. — Appréteurs réunis. — La commission a bien l'honneur d'informer les personnes possédant les numéros suivants :

Série 47, n° 3	Série 76, n° 11	Série 43, n° 7
» 18, 4	» 30, 17	» 35, 7
» 81, 6	» 13, 1	» 75, 16
» 86, 17	» 37, 23	» 11, 10
» 59, 22	» 79, 2	» 6, 21
» 27, 6	» 70, 16	» 51, 5
» 17, 1	» 40, 1	

de venir les réclamer au café Bilgère, place Morand, siège de la société. Passé le 19 novembre, les lots non réclamés resteront acquis à la société.

Pour la Commission : Le Président, THEVENON.

La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres prévient MM. les adhérents que les cotisations mensuelles seront reçues le dimanche 30 novembre, au siège, avenue de Saxe, 242. Le trésorier se rendra, à cet effet, de 2 à 5 heures du soir au siège.

Le Secrétaire, BERNI.

Commission exécutive des syndicats lyonnais. — La commission est convoquée

ce soir, à 7 heures, au siège social de la fédération, rue Grôlée, 38, à l'effet de se rendre auprès de l'administration centrale.

Le Secrétaire, PERRILLAT.

Commission syndicale de répartition aux ouvriers sans travail.

LISTES RENTRÉES

Collecte faite à l'Arbresle, versée par l'Union des tisseurs, 72 fr. 20.

Souscription faite au café Barria, 7 fr. 50.

Collecte faite par les charpentiers, 49 fr. 45.

Collecte faite par les charpentiers, 52 fr. 10.

Collecte faite par les charpentiers, 44 fr.

Versé par la maison Barbaud, 18 fr. 90.

Collecte faite dans une soirée d'amis présidée par le citoyen Richard, versée par Champouret, 10 fr. 50.

Giraud, coiffeur, 75 c.

Versé par les compagnons et affiliés menuisiers de la Société du Devoir et Liberté, 2 fr.

Collecte des charpentiers, versée par Champouret, 61 fr. 45.

La Commission.

Tisseurs. — Les présidents et trésoriers de séries, liquidées ou non, de l'ancienne chambre syndicale des tisseurs, ont décidés en assemblée plénière d'inviter leurs collègues absents à une réunion qui aura lieu aujourd'hui 26 novembre, à 8 heures du soir, chez Chapuis, boulevard de la Croix-Rousse, 159. On y décidera les mesures à prendre pour convoquer tous les sociétaires ayant fait partie de ladite Chambre syndicale à une réunion générale, où l'administration y sera spécialement invitée, afin d'aplanir les différends qui nous divisent.

La Commission d'initiative.

Grand bal de la métallurgie.

La Commission exécutive informe les souscripteurs que leur bal annuel aura lieu le 6 décembre 1884, au palais de l'Alcazar.

Les personnes qui désireraient souscrire peuvent trouver des cartes aux adresses suivantes :

Maison, café de l'Union, place du Perron.

Giraud, cafetier, rue de la Charité, 66.

Fichet, comptoir du Cirque, rue Moncey.

Thermet, cafetier, cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe.

Delaquis, cafetier, quai de l'Archevêché.

Ferrer, rue de Sèze, 4, comptoir de l'Etoile.

Merle, cafetier, place de l'Hôpital, 2, au siège de la Commission.

Ceux qui désireraient retirer des listes de souscriptions sont priés de venir les mardis, jeudis et samedis, de huit heures à dix heures du soir, et le dimanche, de deux heures à quatre heures, au siège de la Commission, place de l'Hôpital, 2.

Le secrétaire.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

26 Novembre 1884

BOURSE DE LYON

Lyon, 25 novembre 1884.

La crise ouvrière devient de plus en plus intense; la misère sévit, l'émeute est dans la rue. La bourse monte; la situation de place le veut. Le commerce et l'industrie meurent d'anémie; le marché et la bourse crèvent de pléthore, l'argent ne sait comment s'employer. Jamais de mémoire de boursier pareille anomalie.

3 0/0 enlevé à 79 17.

4 1/2 0/0 108 72 très ferme.

Italien toujours montant 97 55.

Egyptienne unifiée faiblote à 321 25.

Crédit Lyonnais en reprise à 523 75.

La Banque Ottomane escalade les cours le 600 et clôture à 609 25 prime, dont 5 15 décembre 619 37.

Autrichiens 635.

Nord Espagne 529 37 en avances de quelques points.

Lombard 320.

Panama 490.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1886 95	Gaz de Lyon 1090
Communales 1879 »	Terre-Noire 490
Ville de Paris 1869 »	Fond. de l'Herme 370
— 1871 397 50	Creusot 1312 50
de Marseille »	Aclor Marine 375
épicières 1877 352 50	Franch-Comté 118 75
— 1879 443 50	Loire 220
— 1883 316 50	Montaubert 250
Fusion ancienne 378 50	Saint-Etienne 275
— nouvelle 369	Rive-de-Gier »
Dombes anciennes »	Acie. St-Etienne »
— nouvelles »	Société Lyonnaise »
Lombards anc. 308 50	Créd. financ. et ind. »
— nouvelles 305	Foncière Lyon. »
Saragossa 314	Société Stéphanoise »
Nord-Esp. 1 ^o hyp. 361	Rue de Lyon »
— 2 ^o — 339 50	Comp. des Eaux 1368
Portugaise 302	Dombes Sud-Est 657 50
Suez 5 0/0 395 50	Croix-Rousse »
Suez 3 0/0 378	Bataux-omnibus »
Omnibus-Tramw. 307 50	Tramways »

Bourse de Paris

3 0/0 français 79 21	Mob. esp. jouir. 100
3 0/0 amortissable 80 85	Foncière Lyon. »
3 0/0 nouveau »	Banque ottomane 665
4 1/2 0/0 (1883) 108 72	Banque autrichienne 475
5 0/0 italien 97 40	Banque hongroise 330
4 0/0 empagn. extér. 19	Lyon 1243
5 0/0 turc »	Autrichien 631
Egypt. 6 0/0 (1877) 321	Lombard 318
Banque de France 5170	Saragossa 398
Crédit foncier 1350	Nord-Espagne 139
Crédit mobilier 211	Suez 4915
Crédit Lyonnais 523	Consolid. à Londres 100 15 16

N° 85

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

26 Novembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

AVIS. — Nous rappelons à tous nos lecteurs que nous tenons à leur disposition, dans nos bureaux, rue Quatre-Chapeaux, 11, centre 60 bons d'achat et la somme de QUATRE francs, une police d'assurance de la société L'AVENIR des Familles, remboursable à CENT francs.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÈS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 7^o

JOLIE PETITE CHIENNE

de dix mois
Museau renard, couleur jaune clair
A VENDRE
S'adresser : Avenue de Saxe, 199, à la Conciergerie.

A LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.
LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÉRIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR

Comptoir Brotteaux. Agencements neufs, bien décorés, beau logement, recette 30 fr., prix 1,300 fr.

Epicerie COMPLOIR, Guillotière. — Bonne affaire, bien logé, rec. 30 fr., prix 1,200 fr.

Epicerie PORTE POT, Herbages. — Sur un cours. — Riche occasion, pressée, dép. forcé, peu de frais, p. 1,000 f.

CHAPPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 o/o de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

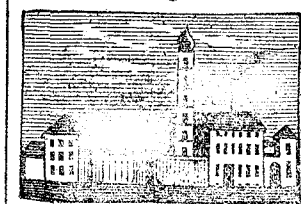
Grand choix de coiffures de voyage en tous genres.

Chapeaux fantaisie pour enfants à des prix exceptionnels.

20, Quai Saint-Antoine, 20

PELLERIN dentiste, ex-employé de M. Thomson, dentiste américain, r. Ferrandière, 21, Lyon

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLENABLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de malades ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ, et l'usine ci-contre.

MODES

Gros et Détail
Mme CLÉMENT
87, Grande-Côte, 87
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnet et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

BON EMPLOI est offert à toute personne sérieuse disposant de 3,000 fr. (garanties). — Position lucrative et d'avenir. Références. — Ecrire bureau restant C. C. I. et F. Lyon-Bellecour.

Se vend à Lyon

LE
LIVRE D'OR
de P. PEYRON

A LOUER OU A VENDRE

Tout à crédit et à tout prix
CAFÉ-RESTAURANT
Bien connu à Lyon (PRESSÉ)
Travail pour 4 personnes
L'ECHO de LYON
Transféré : 4, rue Mercière, au 2^o

CABINET DE M. GOULLON

Défenseur aux Tribunaux de Paix et de Commerce
69, Passage de l'Argue, 69

Bureau de tabac, centre Lyon, prix 11,000 fr., location avantageuses, long bail.
Epicerie-Herbages et bouillon, prix 1,200 fr., beau local.
Pensionnat près Lyon, prix 8,000 fr., grand clos, location avantageuse, position d'avenir.
Restaurant et 5 lits garnis, prix 1,000 fr. location 350 fr.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal